Les élus vous informent

Ville de Reuilly
02 54 03 49 00
mairie@reuilly.fr
www.reuilly.fr

Juin 2020
N° 199

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

Installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Le 15 mars dernier, la liste « *De l'énergie pour Reuilly* » de Nadine BELLUROT est arrivée en tête avec 55,67% des voix devant la liste « *Avançons ensemble pour Reuilly* » de Sandrine PAIN avec 44,33%. 19 conseillers ont été élus dont 15 pour la liste de majorité et 4 pour la liste d'opposition.

Le Conseil Municipal a été installé le 25 mai 2020. Nadine BELLUROT, maire sortante, a été élue avec 15 voix sur 19, Sandrine PAIN a obtenu 4 voix.

5 adjoints ont été élus :

- M. Yves GUESNARD
- Mme Maryvonne POUX
- M. Michel BRISSET
- Mme Marie-Christine GUILLEMOT
- M. Christian DUPON

Un arrêté définira leurs délégations dans les prochains jours.

Merci aux reuilloises et reuillois de leur confiance. Maintenant, au travail !

Organisation particulière des services de la commune

- **La mairie est toujours fermée au public.** L'accueil téléphonique reste accessible aux horaires d'ouverture. En cas de besoin, une secrétaire est à votre disposition et un rendez-vous peut être pris avec port du masque obligatoire.
- **La médiathèque** est fermée au public. Un service de retrait par les usagers est possible sur rendez-vous. Le service de portage des documents est maintenu. Informations et renseignements ci-dessous.
- **La Maison de Reuilly** est fermée jusqu'à nouvel ordre.
- **La déchetterie de Reuilly** fonctionne normalement aux horaires habituels.
- **Les Services Techniques** ont repris leurs activités normales depuis fin-avril.
- **Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent** : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux le mercredi. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service : 06 30 58 90 70.
- **Les écoles de Reuilly** accueillent régulièrement, depuis leur déconfinement et dans le strict respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement, 17 enfants à la maternelle et 46 en élémentaire.

Drive de la médiathèque

Depuis le 18 mai, vous pouvez passer votre commande de documents au 02 54 21 79 67 aux horaires d'ouverture de la médiathèque.
Le public n'est pas invité à entrer dans le bâtiment pour les retours et les emprunts.
Les documents, pour le retour, devront être déposés dans une caisse prévue à cet effet. Ils seront d'abord mis en quarantaine, désinfectés puis remis en catalogue pour les prêts.

Banque Alimentaire

Les 10 et 24 juin, ainsi que le 8 juillet, les colis de la Banque Alimentaire seront **à récupérer par une personne, seule, à l'heure de rendez-vous fixée** par Marie-Christine GUILLEMOT, adjointe au Maire, directement à la Banque Alimentaire.

Surplus de masques des bénévoles

Grâce à nos amis bénévoles, **nous avons pu distribuer un masque par habitant de chaque foyer.**
Compte tenu de l'élan exceptionnel de cette initiative, **il reste encore des masques en tissu à la mairie.** Pour celles et ceux qui souhaiteraient, avant la remise des masques du département en juin, obtenir une autre protection en tissu, vous pouvez joindre la mairie aux horaires d'ouverture.

Rappel : déchets et voie publique

La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun souhaite rappeler que les déchets ménagers ne doivent être déposés que **la veille du ramassage après 18h**, afin d'éviter les nuisances pour le voisinage et d'attirer des animaux sauvages.

Rappel : bruits de voisinage

Conformément à l'**Arrêté Préfectoral n°2001-E-1962**, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Vente de parcelles

Il reste **2 parcelles viabilisées** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant**. Elles sont à vendre au prix de 15 € le m².

Renseignements à la mairie :
02 54 03 49 00

Rappel : réglementation relative aux brûlages

Conformément à l'**Arrêté Préfectoral n°2007-07-0084** et son article 9, le brûlage des résidus de jardins en plein air ou dans des incinérateurs individuels est interdit. Le brûlage à l'air libre d'autre matières (sacs plastiques, résidus divers ...) l'est également. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche.
Le fait de ne pas respecter ces dispositions est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe à savoir jusqu'à 450€ d'amende.

Les petites bricoles

L'association "Entraide reuilloise" a renouvelé son bureau avec Marie-Noëlle Gouguet comme nouvelle présidente. Félicitations.
En parallèle, l'association redémarre son service "Les petites bricoles" pour vous apporter l'aide dont vous pourriez avoir besoin chez vous. Une ampoule à changer, une porte qui frotte, une antenne télé à régler ou encore des petits soucis en informatique, des bénévoles peuvent vous aider. Informations au 06 47 82 77 85.
Les bénévoles portent des masques pour la sécurité de chacun !

Centre de loisirs

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de l'incertitude que cela fait peser sur nos concitoyennes et concitoyens, nous arrêterons notre décision concernant l'ouverture du centre de loisirs, au plus tard, mi-juin afin que les familles puissent s'organiser dans l'éventualité où le centre n'accueillerait pas les enfants. Restez informés par le biais de notre site internet et de notre page Facebook.

Inscriptions pour le transport scolaire

Dans cette actualité très mouvementée, la région Centre-Val de Loire se doit de préparer avec vous le lancement de la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, avec notamment l'ouverture des inscriptions au transport scolaire Rémi dès le 4 juin, sur le site **www.remi-centrevaldeloire.fr.**

Démarche :

La démarche d'inscription aux transports scolaires doit se faire chaque année, même dans une situation de renouvellement d'abonnement, prioritairement **par internet avant le 17 juillet 2020** sur le site Rémi de la région ou **avant le 11 juillet 2020 pour les inscriptions sur formulaire papier** disponible en mairie ou sur notre site internet, rubrique « Transports scolaires ».

Rappel : Inscriptions scolaires 2020-2021

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire, il ne sera pas nécessaire de se rendre en mairie pour procéder à l'inscription scolaire.

Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription est disponible sur notre site internet https://www.reuilly.fr en suivant le lien sur la première page. Il vous appartient de **le retourner complété avec l'ensemble des pièces demandées par mail à l'adresse : mairie@reuilly.fr.**

Pour les personnes ne disposant pas de moyens informatiques, il est possible de retirer le dossier en mairie et de le rapporter une fois complété en prenant rendez-vous à la mairie au 02 54 03 49 00.

Pièces à fournir :

- Le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Le carnet de santé de l'enfant (ou équivalent) comportant l'ensemble des vaccins obligatoires pour l'enfant (selon son année de naissance) ou un certificat médical de contre-indication le cas-échéant.
- Les pièces d'identité des représentants légaux (Carte Nationale d'Identité, permis de conduire ou Passeport)
- Un justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement, etc…)
- Si l'enfant était scolarisé dans une autre école l'année en cours ou précédente, le certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de cette radiation.
- Si l'enfant est domicilié dans une autre commune, la demande de dérogation présente dans le dossier à remplir par le maire de la commune de résidence.

Le dossier et ces pièces sont à retourner en mairie avant le 10 juin 2020

École maternelle :

Pour les nouvelles inscriptions à l'école maternelle (sont concernés les enfants nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017), le directeur de l'école fera connaître les dispositions particulières pour recevoir les parents d'élèves. Il les communiquera ultérieurement.
En ce qui concerne les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée du 1er septembre 2020 (sont concernés les enfants nés entre le 1er janvier 2018 et le 31 août 2018), les inscriptions seront sur liste d'attente et l'admissibilité sera étudiée en fonction des places disponibles à la rentrée.

École élémentaire :

Il n'y aura pas de rendez-vous avec la directrice.

Prochaines manifestations

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19, les manifestations publiques sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- La réouverture de la Salle des fêtes pour les manifestations n'interviendra pas avant le 2 juin, minimum, en accord avec les consignes du Gouvernement.
- Les manifestations auprès de nos aînés ne peuvent pas reprendre leur cours normal.

Feu d'artifice du 13 juillet

Afin d'éviter tout rassemblement de personnes, **le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet de Reuilly ne sera pas tiré.**

Point sur les travaux

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la lutte contre la propagation du Coronavirus COVID-19, de nombreux chantiers ont été suspendus et par conséquent retardés. Voici un point de la situation.

Modernisation et automatisation du Camping de l'Arnon

Les 26 et 27 mai derniers, les automates de paiements ont été installés. Le Camping est maintenant prêt. Il ouvrira dès que les autorisations gouvernementales seront données. Le bâtiment des sanitaires va être repeint à l'extérieur.

Réfection de la Rue de la Gare

Une demande de devis a été lancée pour la réfection de la chaussée de la rue de la gare.

Installation de panneaux d'interdiction

Des panneaux d'interdiction aux véhicules à moteur, au niveau du verger pédagogique, ont été installés afin d'assurer la tranquillité de tous nos visiteurs.

Installation des bancs « Reuilly »

Un grand nombre de bancs à l'effigie de Reuilly vont être installés courant juin. Cette installation, initialement prévue en mars, avait dû être reportée à cause de la crise sanitaire.

Reprise de la Route du Stade

Après une concertation avec l'entreprise SETEC, qui avait réalisé la bande roulante de la route du Stade, une reprise des dégradations va être réalisée courant juillet par la société comme convenu avec elle.